



Cette action est financée par l'Union européenne

**ANNEXE III**

de la décision d'exécution de la Commission relative au programme d'action annuel 2016 et programme d'action annuel 2017 (partie 1) en faveur de l'Algérie à financer sur le budget général de l'Union européenne

**Document relatif à l'action Réforme des Finances Publiques - UE REFIN**

**INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS  
PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS**

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 128, paragraphe 1, du règlement financier règlement Union européenne (UE), Euratom n° 966/2012, à la section 5.3.1. en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions.

<b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>	Réforme des Finances Publiques - UE REFIN Numéro CRIS: ENI/2016/039-654 financé par l'instrument européen de voisinage	
<b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>	Algérie, Alger	
<b>3. Document de programmation</b>	Cadre Unique d'Appui pour l'appui de l'UE à l'Algérie (2014-2017)	
<b>4. Secteur de concentration/domaine thématique</b>	Secteur 3: " Appui à la gestion et à la diversification de l'économie "	Aide Publique au Développement <sup>1</sup>
<b>5. Montants concernés</b>	Coût total estimé : 35.09 millions d'EUR.  Montant total de la contribution du budget de l'UE: 10 millions d'EUR.  La présente action fait l'objet d'un co-financement parallèle de la part de l'État Algérien (acquisition de hardware et software), pour un montant de 25 millions d'EUR  La présente action est cofinancée par des bénéficiaires de subvention potentiels pour un montant indicatif de 90.000 EUR	
<b>6. Modalité(s) d'aide</b>	Modalité de projet	

<sup>1</sup> L'Aide Publique au Développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

<b>et modalité(s) de mise en œuvre</b>	Gestion directe: subventions en octroi direct et passation de marchés de services.			
<b>7.a) Code(s) CAD</b>	15111 - Gestion des finances publiques.			
<b>b) Principal canal de distribution</b>	UE 42000			
<b>8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>	<b>Objectif stratégique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## RESUME

**L'objectif général du projet** est l'amélioration des performances de la Gestion des Finances Publiques (GFP) algériennes à travers un projet d'appui significatif à la mise en œuvre du Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques (PSMFP). Les appuis proposés ici sont fondés sur le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2017/2019, qui a été extrait du PSMFP. En effet, le PAP reprend les mesures identifiées comme prioritaires mais l'action ne se limite pas exclusivement au PAP.

**Les objectifs spécifiques** sont d'appuyer la mise en œuvre du PAP du Ministère des Finances (MdF), visant, entre autres, l'appui à la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion Budgétaire (SIGB), le renforcement de l'approche pluriannuelle dans le cadre de la préparation du budget, le pilotage infra-annuel de la dépense, considéré comme le dossier le plus prioritaire au regard de la situation actuelle, ainsi qu'un appui à la mise en place du Système d'Information du Domaine National, en dehors du PAP.

Les Actions Prioritaires vont permettre au ministère des Finances (MdF) de basculer vers une gestion budgétaire efficace, permettant une meilleure maîtrise de la dépense, axée sur la qualité et les résultats, de mettre en œuvre une comptabilité en droits constatés, de déployer un Système Intégré de Gestion Budgétaire et de déployer le référentiel LADM<sup>2</sup> pour la gestion du domaine national. Ces actions vont toucher l'ensemble des directions du MdF et vont le préparer à une transition anticipée, celle de la future Loi

<sup>2</sup> LADM – Land Administration Domain Module

Organique relative aux Loix de Finances (LOLF), tout en capitalisant les bénéfices d'une gestion budgétaire modernisée.

L'approche projet en mode de gestion directe a été privilégiée afin d'assurer une efficacité maximale à l'atteinte des indicateurs de résultats de mise en œuvre des actions prioritaires.

## 1 CONTEXTE

### 1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Le processus de réforme du ministère des Finances a commencé en 2001 avec l'introduction de la Modernisation du Système Budgétaire (MSB). Cependant, malgré son importance prioritaire, ce processus de modernisation, souffre de l'absence d'un système intégré de gestion des finances publiques, car il n'existe pas aujourd'hui au MdF un Système d'Information en exploitation, ce qui freine l'atteinte des objectifs de pilotage du Budget et l'amélioration de la maîtrise de l'exécution budgétaire. Le Système d'Information (SI) demeure un préalable à toute réforme à entreprendre et le socle sur lequel les politiques publiques seront déployées.

Le pétrole, principale ressource de recettes fiscales et de devises du pays, a vu son prix s'effondrer en passant de 110 dollars le baril fin juin 2014 à 40 dollars en avril 2016. Cette baisse brutale et persistante du prix du pétrole a des conséquences dramatiques pour l'économie du pays:

- Un déficit budgétaire important pour l'année 2015 : 12,12% du Produit Intérieur Brut (PIB).
- Un effondrement des exportations : -39,7% pour les huit premiers mois de l'année 2015.
- Une balance commerciale très négative : -6,9% du PIB pour l'année 2015.
- Une baisse significative des réserves de changes : -33 mds \$ entre juin 2014 et juin 2015.
- Une forte baisse du Fonds de Régulation des Recettes : -33,3% entre juin 2014 et juin 2015.

Depuis plusieurs années, l'Algérie connaît une forte augmentation du volume global de ses dépenses publiques, plus rapide que la croissance de ses ressources budgétaires. Le niveau de dépenses en pourcentage du PIB est passé de 27,2% en 2005 à 42,2% en 2014, soit une augmentation de près de 40 % malgré des efforts de consolidation budgétaire entrepris dès 2013. Conjugué à des prévisions à la baisse des ressources pétrolières (-15,6 % entre 2014 et 2016) le déficit budgétaire risque encore de se creuser. Pour limiter ces risques l'Algérie doit s'engager dans une démarche plus déterminée de pilotage de la dépense au niveau de la préparation et de l'exécution du budget et favoriser une meilleure allocation des ressources aux priorités de développement du pays. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'améliorer la maîtrise de l'exécution budgétaire. Face à un environnement économique et budgétaire risqué et incertain, la pluri-annualité budgétaire [introduite par la Loi de Finances Complémentaire (LFC) de 2015, d'application à partir de 2017] sera un instrument puissant pour contenir la dépense publique et mieux la lier aux priorités de politiques publiques. Compte tenu de l'inertie de la dépense et des masses en jeu la traditionnelle procédure budgétaire annuelle ne parvient plus à vraiment piloter la dépense. Pour éviter des situations de stress budgétaire qui découleraient de la conjoncture actuelle, le MdF a besoin d'agir et son action à court terme ne peut porter que sur la maîtrise des dépenses sachant qu'une politique d'augmentation des recettes fiscales ne peut avoir d'effets qu'à moyen terme. Par conséquent, il a besoin de se doter d'instruments de gestion qui lui permettent de réagir rapidement à la conjoncture. Dans ce contexte, le cadrage de la dépense à moyen terme et le pilotage infra-annuel de l'exécution budgétaire sont des outils incontournables à court terme.

En matière de **transparence budgétaire**, malgré évolutive, l'Algérie reste en deçà des normes internationales et présente une faible progression de son positionnement dans l'Index biannuel OBI (Open Budget survey Index)<sup>3</sup>: 2008 =2/100 ; 2010 =1/100 ; 2012 = 13/100, et 2014 = 19/100.

### 1.1.1 *Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE*

Le Plan du Gouvernement 2015 – 2019 établit comme une des priorités, la promotion d'un service public performant : « L'objectif du Gouvernement consiste à poursuivre l'action de réhabilitation et de renouveau du service public et à garantir son adaptation continue à son environnement et à l'évolution des besoins et des attentes des usagers, ce qui permettra le rétablissement et le renforcement de la confiance entre le citoyen et l'administration et, partant, la restauration de la crédibilité de l'État... ». Le Plan établit aussi les exigences d'un État de droit ainsi que les principes de bonne gouvernance et l'amélioration constante de la qualité de service par le développement de l'administration électronique et par l'introduction et la généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Enfin, il affirme la détermination du gouvernement à opérer le renouveau et la réhabilitation du service public, à travers le « changement qualitatif des modes d'organisation et de fonctionnement de l'administration » et « la généralisation systématique des nouvelles technologies de l'information et de la communication et la formation afférente seront un des fondements de la modernisation de l'administration ». Le Plan du gouvernement cadre le Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques (PSMFP) et balise ses actions à moyen terme alors que le programme d'actions prioritaires adresse les objectifs principaux du plan.

Depuis les années 2000, le MdF a mis en œuvre plusieurs recommandations des institutions internationales et bilatérales visant la modernisation de la GFP:

- Rapport d'Identification des Priorités pour le Renforcement des Processus Budgétaires du 02 Décembre 1998, Banque Mondiale. Premier rapport qui va donner lieu aux réformes actuelles ;
- Document d'Évaluation du Projet de la Banque Mondiale relatif au renforcement des processus budgétaires. Banque Mondiale, 5 Nov. 2000.
- Rapport CPAR sur le système de passation des marchés publics, Banque Mondiale 2003
- ROSC-Rapport sur l'Observation des normes et codes, Fonds Monétaire International (FMI) 2005
- Rapport de novembre 2012 intitulé : « pour une Relance des Réformes du Processus Budgétaire »,
- Rapport de Septembre 2014 sur la pluri-annualité et performance budgétaire,
- Rapport d'Avril 2015 relatif au pilotage de la dépense
- Questionnaire sur la transparence budgétaire, Open Budget Initiative, 2008, 2010, 2012 et 2015
- Evaluation PEFA 2010 ;
- 17 missions Articles IV du FMI.

Ces études ont permis aux services du MdF de pouvoir comparer les procédures en vigueur aux normes et bonnes pratiques internationales, de renforcer leurs formations et de préparer les cadres de mise en œuvre des réformes.

Cette politique de modernisation est fondée sur l'appropriation par le MdF des meilleures pratiques internationales telles que recommandées par les institutions internationales (FMI, BM et l'Organisation de coopération et de développement économiques OCDE) que la partie algérienne

---

<sup>3</sup> <http://www.internationalbudget.org/opening-budgets/open-budget-initiative/open-budget-survey/>

considère comme les plus aptes à répondre à ses attentes. De ce fait, le MdF a dégagé des ressources importantes au profit des Directions Générales pour financer cette politique de modernisation. S'agissant de l'appropriation de cette politique il y a lieu d'indiquer que toutes ces actions sont inscrites dans tous les programmes d'actions de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 2010. Cette politique de modernisation s'appuie sur les capacités institutionnelles existantes mais nécessite un appui extérieur où l'UE pourrait jouer un rôle prépondérant.

Depuis le lancement de cette politique le MdF a mis en place pour chaque segment de cette politique et notamment pour le projet de modernisation des finances publiques, un système de supervision de pilotage et de contrôle, par plusieurs comités à différents niveaux :

- Gouvernemental (Commission Nationale de Suivi du Projet de Modernisation des Systèmes Budgétaires (MSB), Comité Interministériel Opérationnel composé des représentants de l'ensemble des ministères) ;
  - Ministériel (Comité de Pilotage, présidé par le ministre des finances) ;
  - Inter Directionnel (Comité Fonctionnel et Technique et groupes thématiques de validation) ;
- et
- Directionnel (Comité de Supervision de la Direction Générale du Budget "DGB").

Les résultats des actions entreprises à cette date ont permis : (1) d'identifier et valider toutes les options de modernisation. (2) de les mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne la Direction Générale des Impôts (DGI), (3) la mise en place d'instruments de gestion juridiquement établis à l'image du cadrage de la dépense devenus obligatoires en 2016 et/ou qui n'attendent qu'un ancrage juridique de mise en œuvre (nouvelles nomenclatures, programme de dépenses). Les travaux de modernisation reflètent un consensus de l'ensemble des structures concernées et impliquées grâce à une coordination assurée par les structures dirigeantes du MdF.

Conséquence de la baisse mondiale du prix de pétrole, et dans l'esprit d'une maîtrise de la dépense, la Loi de Finances 2016 (LF16) prévoit la possibilité de geler des crédits de fonctionnement, une réduction substantielle du budget d'investissement, ainsi qu'une tentative - timide mais réelle - de réduire les subventions dites "sociales" par une augmentation des prix de l'énergie, fortement subventionnés. La LF16 prévoit aussi le gel de recrutements dans la fonction publique. Ces mesures sont largement insuffisantes dans le long terme dans un contexte d'un prix bas du pétrole.

L'Algérie revendique une relation forte avec l'UE, qui prenne en compte les spécificités de chaque partenaire. En décembre 2011, l'Algérie a confirmé sa volonté d'adhérer à la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Bien que les négociations (démarrées en 2012) sur un plan d'action pour la mise en œuvre des orientations de la PEV n'aient pas pu aboutir, le Gouvernement algérien a réitéré - à travers un non-paper soumis en mai 2015 dans le cadre du processus de révision de la PEV de 2015 - son attachement au partenariat algéro-européen.

L'UE finance depuis 2007 un Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A). Ce programme est conçu pour appuyer l'administration algérienne et toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (AA), en apportant à celles-ci l'expertise et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Accord. Depuis son démarrage, les interventions du P3A ont porté sur des jumelages, des actions ponctuelles et un appui spécifique à la gestion des finances publiques. Sur fonds complémentaires les interventions de l'équipe de gestion du P3A ont concerné des actions TAIEX et des actions SIGMA. Le MdF a bénéficié de 5 millions d'EUR dans le cadre de ce programme sous forme d'assistance technique ainsi que de plusieurs jumelages et d'expertises TAIEX. L'accompagnement du P3A (11 experts de référence mobilisés pendant la période 2013 - 2016) a contribué à la formulation du Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques (PSMFP) qui a été validé par Monsieur le Ministre des Finances qui l'a transmis officiellement à l'Union européenne le 31 mars 2016, confirmant ainsi

l'appropriation des autorités dans le processus de réforme. L'essentiel des axes stratégiques du PSMFP concerne: 1) Une préparation budgétaire repensée et enrichie en qui, entre autres, privilégie l'approche pluriannuelle et organise la gestion de la dette publique en vue de redonner des marges de manœuvre au budget de l'Etat grâce à une maîtrise du déficit; 2) Une exécution budgétaire de la dépense mieux anticipée et mieux maîtrisée avec un pilotage de l'exécution budgétaire notamment grâce au déploiement d'un système d'information intégré; 3) une gestion fiscale efficiente pour optimiser les recettes budgétaires avec une politique fiscale renouvelée afin de limiter l'impact des revenus aléatoires des hydrocarbures et une modernisation et professionnalisation de l'administration; 4) une gestion douanière efficiente et modernisée en vue de faciliter le commerce et la sécurité, rendant plus efficient le recouvrement des recettes douanières, s'appuyant sur une refonte du système d'informations de la douane et le développement des ressources humaines, 5) une comptabilité en droits constatés 6) une gestion domaniale et du cadastre modernisée; et 7) une gestion des ressources humaines positionnée en fonction stratégique. Ces orientations stratégiques seront accompagnées par des réformes structurantes telles que la mise en place d'une régulation indépendante du marché de l'assurance et une régulation appropriée du secteur financier, le développement de travaux d'analyse prospective et la mise à niveau du système statistique algérien.

En avril, le PAP qui reprend les mesures à plus haute priorité est devenu officiel.

Le Cadre Unique d'appui 2014-2017 souscrit entre l'Algérie et l'Union Européenne prévoit comme l'un des 3 axes principaux de coopération "appui à la gestion et à la diversification de l'économie" et c'est dans cet axe que ce projet s'inscrit.

### 1.1.2 Analyse des parties prenantes

Toutes les structures du ministère des Finances au nombre de quinze, représentant tous les segments d'interventions du MdF (DGI, DGB, Direction générale du Domaine National "DGDN", Direction Générale de la Comptabilité "DGC", Direction Générale des Douanes "DGD", Direction Générale du Patrimoine "DGP", Direction Générale des Politiques de Prévision "DGPP", Direction Générale du Trésor "DGT", Direction Générale des Ressources Humaines "DRH", Direction des Systèmes Informatiques "DSI", Direction Générale de la Comptabilité "DGC", Agence Informatique "AIFP", Agence Nationale du cadastre "ANC", Division marché Publics "DMP" et Inspection générale des Finances "IGF") sont parties prenantes du processus de modernisation en cours et sont bénéficiaires du programme d'appui. Ces segments touchent plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires. Ces différentes structures disposent des capacités humaines adéquates en vue d'atteindre les objectifs proposés et sont capables de prendre en charge les opérations de réalisation moyennant une mise à niveau et un appui approprié.

L'ensemble des ministères dépensiers sont concernés par les processus de modernisation notamment en ce qui concerne la préparation du Budget et son exécution. Ils sont informés du contenu des différentes options de réformes budgétaires, ont contribué à leur formulation à travers des discussions officielles organisées par le secrétariat général du gouvernement, et environ 3000 fonctionnaires en charge des finances ont reçu des formations sur la gestion axée sur les résultats au cours de périodes antérieures, au niveau du MdF et de l'Institut Supérieur de Gestion et de Planification (ISGP), organisme placé sous la tutelle du MdF.

La Cellule de Modernisation des Finances Publiques (CMFP) créée par décision du MdF N° 43, du 31/10/2012, portant création d'une « Cellule d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques » au sein du MdF et qui a pour mission :

- L'élaboration du PSMFP et la réalisation qui en découlent et leur suivi.
- L'appui technique des actions de modernisation au sein du MdF.
- Donner un avis sur tout projet d'action de modernisation initié par les structures du MdF.

Le fonctionnement de cette cellule a été appuyée depuis 2013, par une assistance technique européenne dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A II). Cet appui prendra fin le 30/11/2016.

Les autres ministères sectoriels seront impliqués lors de la mise en œuvre effective de la budgétisation axée sur les résultats, soit à travers l'obligation de préparer leurs plans stratégiques de développement, en cohérence avec le plan du gouvernement, mais surtout, au niveau de la préparation et de la présentation de leurs cadres de dépenses à moyen termes (CDMT), en conformité avec les guides du MdF.

Les autres parties prenantes identifiées du projet, inter alia, sont :

- Les États-Membres de l'UE, notamment ceux qui ont des jumelages en cours avec le MdF ;
- Les Institutions Financières Internationales (IFIs): FMI, BM, Banque Africaine de Développement (BAD) et OCDE ;
- La Cour des comptes Française actuellement en jumelage avec son homologue Algérienne ;
- La société civile à travers l'Association Nationale de Finances Publiques (ANAFIP) qui a été consultée lors de la formulation du projet et qui est l'organisme responsable des travaux de recherche nécessaires pour compléter l'enquête sur le budget ouvert pour l'Algérie par l'International Budget Partnership (IBP) chargé de l'élaboration de l'Open Budget Index.

### 1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes.

Le projet est entièrement en ligne avec la politique générale du gouvernement algérien décrite au point 1.1.1. ci-dessus.

Des problèmes graves dans la GFP ont été identifiés:

- Un système d'information hétérogène qui n'est pas à l'état de l'art;
- Un pilotage des finances publiques faiblement exercé (absence d'un outil de gestion) ;
- Une gestion encore dominée par les procédures manuelles (modernisation) ;
- Un cloisonnement excessif des services, (culture institutionnelle) ;
- L'absence d'un dispositif de régulation budgétaire tenant compte du contexte social et économique (subventions), et ;
- Un manque de dynamisme dans la mobilisation de financements (endettement sain).

Ainsi, sur la base:

- Des déclarations du Ministre des Finances accordant un caractère prioritaire à la modernisation des administrations en charge du domaine national, des impôts, du Système d'Information et du budget,
- Des orientations du PSMFP et son plan d'actions prioritaires ;
- Des échanges avec les membres de la CMFP ;
- Des avis des Experts Référents intervenant dans le cadre du projet P3A, en cours, et ;
- Des recommandations des responsables de structures du ministère des Finances,

Sont proposées quatre actions qui impactent la plupart des parties prenantes relevant du ministère des Finances. Ces actions pourraient contribuer au traitement des problèmes et des contraintes que rencontre le MdF en matière de :

- Mobilisation des ressources ;
- Mobilisation des assiettes fiscales pour faciliter l'investissement productif ;
- Renforcement de la fonction conseil du MdF ;
- Renforcement de la discipline budgétaire ;

- Mise en place d'un système d'information (SI) intégré efficace pour supporter la prise de décision.

**Les quatre actions hautement prioritaires** relevant du PAP sont: (voir détail dans l'annexe 1 – Cadre Logique):

### **I - Le développement d'un Système d'Information supportant la préparation et l'exécution du budget**

Les applications en exploitation au MdF dans sa configuration actuelle ne sont pas en mesure de porter les politiques nécessaires à la modernisation des finances publiques, elles ne peuvent pas non plus permettre une gestion fine des objectifs stratégiques ou des politiques fiscales et budgétaires comme l'exige la conjoncture au cœur des Finances Publiques : La Gestion Budgétaire, La Gestion de la Trésorerie, La Gestion Comptable, la Gestion Fiscale.

Pour répondre aux besoins de la modernisation il est nécessaire de déployer un Système d'Informations intégré, agile et sur lequel seront déployées les politiques publiques. Le défi est de taille, car en dehors de quelques applications (SIDGI, SIGB, Cadastre) en cours de réalisation, le reste du portefeuille doit subir une mutation profonde. Cette transformation doit être accompagnée par un programme de conduite de changement, elle doit être pilotée, gouvernée et requiert la conjonction de plusieurs actions dont la mise en place d'un réseau de communication mutualisé à la hauteur des défis.

### **II - Le renforcement de la pluri-annualité**

L'absence d'approche pluriannuelle dans la préparation du budget perturbe la mise en œuvre des priorités du Gouvernement et complique singulièrement le rétablissement de l'équilibre des comptes publics et la maîtrise de l'évolution des dépenses publiques. L'approche pluriannuelle donne une visibilité plus grande de l'évolution du budget sur trois ans, ainsi que des marges de manœuvre dont le Gouvernement peut bénéficier pour rendre compatible les programmes de dépense aux objectifs macroéconomiques et aux capacités financières du pays. Elle représente, en outre, un enjeu important, car elle est de nature à favoriser une meilleure allocation des ressources entre les différents secteurs de dépense et à promouvoir la qualité des services publics en conciliant des prestations de qualité et d'efficacité. A noter, toutefois, qu'en attendant de la promulgation de la LOLF, l'optimisation de cette approche devrait être engagée parallèlement aux procédures budgétaires en vigueur.

### **III - L'appui au pilotage de l'exécution budgétaire**

Le pilotage de l'exécution budgétaire apparaît nécessaire car l'Algérie enregistre une forte progression du volume global de ses dépenses publiques (+40% en 9 ans) plus rapide que la croissance de ses ressources budgétaires, ce qui se traduit par un épuisement du Fonds Régulateur des Recettes (FRR), dont les réserves servent de variable d'ajustement du budget. La maîtrise de l'évolution de la dépense publique constitue un enjeu très important. Cette maîtrise de l'exécution qui implique la mise en œuvre de nouveaux leviers de gestion, contribue également à valoriser et à crédibiliser la politique budgétaire auprès notamment des opérateurs financiers. Enfin, ces processus devraient permettre d'optimiser la gestion de la trésorerie en conciliant une mobilisation pertinente des ressources ou des emprunts et obligations (à bonne date) avec un solde positif du compte de l'Etat à la Banque Centrale.

### **IV - La modernisation des administrations des domaines et du cadastre**

Si la conservation foncière est le gardien de la propriété foncière privée, l'administration des Domaines est en charge de la gestion de la propriété des personnes publiques et en particulier de celle de l'Etat. Ces deux institutions sont gérées de manière entièrement manuelle ce qui alourdit considérablement les procédures et empêche d'avoir une vision exhaustive de l'occupation du



territoire handicapant son aménagement. Pour remplir leurs missions efficacement et faire face à un marché immobilier et foncier très actif tant du point de vue de la demande que des opérations de promotion, la conservation foncière et l'administration des domaines ont besoin de disposer d'outils modernes et de données numériques fiables et actualisées. Disposer de données numériques exhaustives, transparentes, actualisées et fiables est indispensable à la bonne connaissance de l'occupation, de l'utilisation et de la gouvernance du territoire algérien. Ceci permet également d'identifier et de localiser les espaces disponibles, leur statut et régime fonciers ou domaniaux pour une meilleure gestion patrimoniale de l'espace.

En outre, d'autres domaines d'appui (transparence budgétaire, marchés publics genre et budget écologique ont été identifiés.

Ainsi, comme indiqué plus haut, en matière de transparence budgétaire, l'Algérie reste en deçà des normes internationales, les aspects genre et écologie ne sont pas repris dans le budget. EnE ce qui concerne les marchés publics la Division des Marchés Publiques va souffrir un changement organique important, passant à 3 nouveaux organismes et une assistance technique serait souhaitable pour accompagner la réorganisation.

## 2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<b>1 - Résistance au Changement</b>	E	1.1 Engagement du plus haut niveau ministériel. Un co-financement par le bénéficiaire correspondant à 71% de la valeur du projet est prévu. 1.2 Privilégier des réformes à résultats rapides et visibles dans les Plan d'Actions Prioritaires (PAP) ; 1.3 Appliquer les techniques de conduite du changement dès la phase de préparation du PSMFP et favoriser le dialogue, la collaboration et la communication à tous les niveaux ; 1.4 Incorporer toutes les parties prenantes, y inclus les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), la société civile dans le processus d'engagement des PAP ; 1.5 mettre en œuvre un cadre d'imputabilité pour clarifier les rôles et responsabilités ; 1.6 faire participer les agents dans les projets afin qu'ils s'approprient des outils et des processus.
<b>2 - Non-adhésion au PSMFP</b>	E	2.1 Promouvoir une approche collégiale et le leadership national.
<b>3 - Scepticisme à l'égard de la mise en place de grands projets d'informatisation</b>	E	3.1 Mettre en valeur les bénéfices et opportunités offerts par l'utilisation des technologies de l'information. 3.2 Valorisation du personnel et faire ressortir les opportunités de progression rapide vers les nouveaux métiers ; 3.3 Renforcement des capacités de gestion des projets. 3.4 Identifier les mécanismes qui vont permettre à terme au MdF d'attirer et/ou de produire le talent nécessaire à la prise en charge des nouvelles institutions ; 3.5 Assister le MdF à la mise en œuvre d'un cadre d'imputabilité ; 3.6 Préparer et exécuter une stratégie de communication efficace en direction des utilisateurs.
<b>4 - Faible capacités</b>	E	4.1 L'appropriation des thèmes figurant dans le PSMFP est une

<b>des agents du MdF et faible appropriation du PSMFP</b>		action continue et constante ; 4.2 Mise en œuvre d'un cadre de gouvernance pour l'exécution des actions de Modernisation. 4.3 Sessions de concertations et de collections d'observations techniques sur le PSMFP, jusqu'au niveau des sous-directions ; 4.5 Formations sur les outils de mise en œuvre des actions prioritaires.
<b>5 - Inertie de la fonction publique</b>	M	5.1 Impliquer la fonction publique dans la définition des nouveaux métiers et de leurs statuts ; 5.2 Valoriser les compétences par un système incitatif.
<b>6 - Barrières culturelles à l'utilisation des outils de gestion axée sur les résultats</b>	M	6.1 Identifier les barrières et les appréhensions ; 6.2 Mettre à niveau le personnel ; 6.2 Rassurer le personnel quant à son devenir professionnel ; 6.3 Travailler étroitement avec la société civile.
<b>Hypothèses</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La stabilité socio-politique et économique ;</li> <li>• La volonté de mettre en œuvre des cadres fonctionnels de suivi et d'évaluation performant existe ;</li> <li>• La détermination existe pour piloter un projet basé sur les résultats ;</li> <li>• La résolution existe pour moderniser la gestion des finances publiques ;</li> <li>• La volonté pour associer le leadership au plus haut niveau au pilotage effectif du PSMFP existe.</li> </ul>		

### 3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

#### 3.1 Enseignements tirés

Le ministère des Finances a bénéficié d'autres programmes dans le passé: le programme AMECO dont le volet destiné au MdF a été conclu à environ 50% à cause essentiellement du changement des structures et de personnes au sein du ministère et changements de personnes également dans le périmètre du Programme lui-même (responsabilités) opérationnelles, chef d'équipe UAP, direction du Programme) qui ont fortement affecté les réalisations et la continuité des actions. Pour pallier partiellement à ces défaillances la méthode de gestion du présent projet ne sera plus à travers de devis programmes mais en gestion directe.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du P3AII fait en août 2014 indique que "Le volet spécifique orienté vers le MdF, inclus au sein du P3AII nécessite de compétences très spécifiques et aurait mérité un projet à part entière". En effet le budget de 5 millions d'EUR alloué au MdF a servi à formuler le PSMFP et le suivi de l'exercice PEFA en 2016. Selon l'évaluation ROM qui a eu lieu fin 2015, "le processus de modernisation des finances publiques a été lancé de façon satisfaisante". C'est dans le contexte de ces recommandations et, en vue d'assurer la pérennisation du PSMFP que s'inscrit ce projet.

#### **RESULTATS DES APPUIS ET MISE EN ŒUVRE DES REFORMES DE LA GFP**

- Décret Présidentiel no10-140 du 06 Juin 2001 relatif au financement du projet de Modernisation des Systèmes Budgétaires ;
- Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- États des lieux des D.G du Ministère des Finances ;
- Déconcentration sectorielle effective ;
- Mise en place d'un décret relatif à la maîtrise d'ouvrage déléguée ;

- Exercice d'élaboration d'un budget-programme à titre démonstratif ;
- Introduction du CDMT global dans la Lois de Finance Complémentaire (LFC) de 2015 ;
- Manuel d'élaboration des états de suivi de la performance ;
- Outil de modélisation du Cadre de Dépenses à Moyen-Terme;
- Création de la CMFP ;
- Réalisation du Modèle Économique d'Équilibre Calculable Général au profit de la DGPP ;
- Dispositif de maîtrise de l'exécution de la dépense art. 71°, LF 2016 ;
- Finalisation du PSMFP.

### 3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs.

L'UE a mis en place plusieurs programmes d'appui dans le domaine des Finances:

- **Programme (MARA)** - Le programme MARA (terminé en 2008) a permis de constituer un capital considérable dans tous les domaines (juridique, technique, organisationnel, en management, ainsi qu'en gestion des ressources humaines et formation) en vue d'une réforme complète de modernisation du ministère des Finances ;
- **Programme (AMECO)** - Appui au management de l'économie, 07/2006-12/2013. Le programme AMECO a permis à la DGPP au sein du ministère des Finances de faire des progressions dans le modèle macro-économique et ses bases de données et la capacitation de son personnel ;
- **Programmes P3A I et II** - Le MdF a bénéficié de 7 missions d'assistance technique à la CMFP ; 23 missions TAIEX et de 5 Jumelages. Ces actions ont permis d'actualiser les états des lieux réalisés antérieurement et de définir les orientations et stratégies de réformes. Les documents produits sont de qualité (notamment le PSMFP), présentent toujours les objectifs spécifiques et les actions à mener. Le principal résultat de l'appui de 5 million d'EUR au MdF par le P3A a été l'élaboration du PSMFP, conclut le 31/03/2016. De plus, un deuxième exercice PEFA est actuellement en cours financé sous le P3A.

Depuis 2012 plusieurs séries d'actions (missions d'assistance techniques, visites d'études en France, échange de documentation technique et méthodologique) ont été conduites par les différents départements du ministère des Finances français et algérien avec l'appui d'Expertise France. Elles portent notamment sur le secteur de la comptabilité publique, des impôts, et des douanes et sur le développement d'un programme de coopération dans le domaine des statistiques.

En outre, des jumelages sont en cours auprès de la DGI, de l'Inspection Générale des Finances (IGF), et de la Cour des Comptes (CdC), et sont en formulation auprès de la Direction-générale de Prévisions et Politiques (DGPP), et les Douanes (DGA). Le projet PADICA de l'UE (amélioration du climat des affaires) est complémentaire aux réformes qui seront menées à terme dans le domaine du cadastre dans le présent programme. Le FMI assure de l'assistance technique dans divers thèmes sur demande algérienne (ex. révision du projet de LOLF, instrument fondamental pour le passage au cadrage budgétaire pluriannuel). La banque mondiale apporte un support important à la Banque Centrale d'Algérie et la BAD appuie le MdF dans les domaines des ressources humaines et en matière de communication – voir l'Annexe 3.

Il existe une synergie importante dans les interventions des différents intervenants due à la coordination exercée par la CMFP.

### 3.3 3.3-Questions transversales

Ce projet ne touche que très indirectement les questions transversales usuellement prises en compte dans les projets de coopération mise en œuvre par l'UE. La question transversale la plus évidente concernant le renforcement de la démocratie puisque ce projet induira un renforcement des capacités des commissions parlementaires et une amélioration de l'accès au public des données

budgétaire). Les dimensions égalité des genres et environnementales seront prises en compte dans la mesure du possible lors de la mise en œuvre du projet.

## 4 DESCRIPTION DE L'ACTION

### 4.1 Objectifs/résultats

**L'objectif général du projet** est l'amélioration des performances de la gestion des finances publiques (GFP) à travers un projet d'appui significatif à la mise en œuvre du Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques (PSMFP). Les interventions qui contribuent à l'atteinte de cet objectif global seront organisées autour de quatre objectifs spécifiques qui constituent un ensemble stratégique et cohérent.

**Les objectifs spécifiques** sont d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires (PAP), visant, inter alia:

1. la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion Budgétaire (SIGB) ;
2. le renforcement de l'approche pluriannuelle dans le cadre de la préparation du budget ;
3. le pilotage infra annuel de la dépense, considéré comme le dossier le plus prioritaire au regard de la situation actuelle, et ;
4. la mise en place du Système d'Information du Domaine National.

**Objectifs transversaux et spécifique hors PAP:** "Transparence budgétaire", "Gender budgeting", "Dimension environnementale" et "Marchés Publics".

L'incorporation d'actions en bénéfice de la société civile constitue un élément important, particulièrement au niveau du genre, et de l'environnement. Les résultats escomptés comprennent la participation du public, et particulièrement, des femmes, dans le processus de la transparence budgétaire (ANAFIP) et l'inclusion de la dimension "égalité des genres" dans le mesure du possible dans les actions à entreprendre. Il est envisagé d'explorer la possibilité de lancer des actions inspirées sur le programme "Gender Budgeting in Ukraine Project". Voir <http://grbproject.org/en/> pour les détails. En outre il est envisagé d'indiquer dans le CDMT les projets qui auront un impact sur l'environnement..

### RESULTATS ATTENDUS DES OBJECTIFS SPECIFIQUES

#### Objectif Spécifique 1 - Mise en œuvre du Système Intégré d'Exploitation (SI)

R.1. Tous les modules sont intégrés dans le SIGB, les utilisateurs sont formés et le système est totalement sécurisé et facilite les évaluations de politiques publiques, l'élaboration d'options et le suivi de l'exécution.

#### Objectif Spécifique 2 - Renforcer l'approche pluriannuelle<sup>4</sup> dans le cadre de la préparation du budget (DGB, DGI, autres)

R.1. Le cadre législatif réglementaire et technique de la gestion axée sur les résultats (GAR) est promulgué et appliqué.

#### Objectif Spécifique 3 - La mise en œuvre du pilotage infra annuel de l'exécution budgétaire

R.1. Adoption et application du guide de pilotage infra-annuel de l'exécution budgétaire .

---

<sup>4</sup> Procédures budgétaires hors LOLF

## **Objectif Spécifique 4 - Informatisation et renforcement de la Direction Générale du Domaine National (DGDN) pour favoriser le climat des affaires, la transparence et la sécurisation foncière**

- R.1. Diminution des dépenses publiques par l'optimisation des produits et des outils.
- R.2. Amélioration du service rendu aux usagers.
- R.3. Meilleure connaissance de l'occupation du territoire permettant une meilleure gestion patrimoniale de l'espace.

### **Objectifs spécifiques et transversaux hors PAP:**

#### **Objectif spécifique 5 - Transparence budgétaire (ANAFIP),**

- R.1. Elaboration d'un Cadre de mise en œuvre du budget citoyen.
- R.2. Amélioration de l'Algérie dans le ranking OBI et indicateurs PEFA.

#### **Objectif Spécifique 6 marchés Publics (OCDE)**

- R.1. Le personnel à charge de la gestion des marchés publics est formé au niveau central et local
- R.2. Mise en place d'un guide des marchés publics.

#### **Objectif transversal 1 gender budgeting**

- R.1. Inclusion des aspects "genre" dans le budget.

#### **Objectif transversal 2 dimension environnementale du budget)**

- R.1. l'indication dans le CDMT des projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

## **4.2 Principales activités (les détails se trouvent dans le cadre logique en annexe)**

- Appuyer la préparation, conception et mise en œuvre du système intégré de gestion budgétaire (SIGB) ;
- Appuyer la mise en œuvre du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), fixant pour trois ans les grands équilibres budgétaires ainsi que la répartition des dépenses par grands secteurs. La gestion axée sur les résultats doit devenir l'outil principal de budgétisation. Pour pleinement jouer leur rôle de pilotage de la dépense, ces documents- technique, doivent acquérir une plus grande autorité grâce à leur adoption formelle en Conseil des Ministres en début de procédure budgétaire. La mise en œuvre des CDMT permettront de pré-plafonner les enveloppes de dépenses ministérielles dès le début de la procédure budgétaire ;
- Appuyer la mise en œuvre du pilotage infra annuel de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire, anticiper les dépenses et proposer des mesures correctrices lorsque la prévision tend à s'écarter de la loi de finances initiale et du respect de la norme de dépenses, et ;
- Assurer l'accompagnement et l'assistance au projet d'informatisation de la DGDN pour favoriser le climat des affaires, la transparence et la sécurisation foncière.

## **4.3-Logique d'intervention**

La logique d'intervention du projet se fonde sur les changements du contexte macro-économique national induits par les mouvements erratiques des prix des hydrocarbures et des productions minières, représentant traditionnellement une part trop significative du budget algérien. Les autorités ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mieux planifier les politiques publiques et de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnements et d'investissements. Cette orientation récente implique la mise en œuvre d'un plan stratégique de modernisation de la GFP visant, entre autres, le basculement du système de budgétisation actuel dit de "reconduction de moyens", à une véritable gestion budgétaire axée sur les résultats (GAR).

Le MdF est évidemment l'acteur principal de la mise en œuvre des réformes juridiques, structurelles et opérationnelles contenues dans le PSMFP. Le pilotage stratégique a été confié à la CMFP qui requiert une assistance technique à moyen et long termes capable d'apporter les compétences nécessaires pour faire face aux enjeux techniques et aux changements complexes liés à un basculement budgétaire en GAR.

L'identification des quatre objectifs spécifiques ci-dessus mentionnés résulte de séances de concertation entre l'équipe d'experts chargée de la formulation du projet, les experts référents du P3A, les directions générales du MdF, la DUE et les Partenaires Techniques et Financiers actifs en matière de finances publiques. Le Ministre a finalement arbitré les objectifs spécifiques et les exposés des motifs qui sont présentés. La mise en œuvre de ce projet présente plusieurs défis, de natures différentes, dont les hypothèses sont :

- Le principe d'une intégration informatique de la préparation et de l'exécution budgétaire, de la recette fiscale, de la gestion de la dette, de la paye, des opérations de trésorerie, d'une comptabilité publique en droits constatés et des rapprochements comptables, n'est pas totalement acquis. A titre d'exemple, les douanes ne souhaitent toujours pas moderniser leur système informatique dont l'obsolescence est présentée dans tous les états des lieux disponibles ;
- Le basculement budgétaire en GAR dépend juridiquement de la promulgation d'une LOLF dont le projet a été remanié de nombreuses fois depuis plus de 10 années (selon le Ministre la future LOLF devrait être d'application avant 30/6/16) ;
- Le pilotage infra-annuel de la dépense nécessite au-delà des mesures prises dans le cadre de la LFI-2016 Gel et annulation de crédits par décision du ministre des finances, la réalisation de prévisions de profils d'exécution budgétaire en cours d'exercice et de rapports analysant et expliquant l'évolution de la dépense. Son application effective dépendra des progrès qui restent à réaliser en matière de maîtrise de la planification et des prévisions;
- Le succès de l'informatisation de la DGDN est fondé sur la réforme du cadre juridique, sur les inventaires fonciers et sur l'application de nouvelles méthodologies qui doivent être préparées et adoptées.

Ces défis sont surmontables en raison des compétences et des capacités d'adaptation de l'encadrement et des ressources humaines du MdF. La logique d'intervention du projet est soutenable avec un minimum de volonté politique et un nombre significatif d'interventions de conduite du changement.

La CMFP est chargée du pilotage, du suivi et du reportage de la mise en œuvre du PSMFP et des PAP pluriannuels. Un comité de pilotage sera mis en place par le MdF, et géré par la CMFP, lors de la validation du PSMFP final. Afin de remplir ses attributions, la CMFP doit se doter d'une boîte à outils comprenant :

- Un logiciel dédié de gestion de base de données relationnelle ;
- Un guide de suivi-reportage de l'avancement du PSMFP ;
- Un guide de préparation des PAP ;
- Un réseau de points focaux (agents désignés dans chaque direction ou service opérationnel) chargés du pré-reportage des actions de réforme mises en œuvre.

## 5 MISE EN ŒUVRE

### 5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 184, paragraphe 2, point b, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012.

### 5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement. La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés ; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications techniques au sens du point i de l'article 2, paragraphe 3, point c, du règlement (UE) n° 236/2014.

### 5.3 Modalités de mise en œuvre

#### 5.3.1 *Subventions octroi direct (gestion directe) avec une organisation nationale et une organisation internationale.*

##### **A) L'Association Nationale de Finances Publiques - ANAFIP (organisation nationale)**

- (a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

L'objectif de la subvention est la prestation d'assistance technique au ministère des Finances. Les résultats escomptés sont définis par rapport à l'objectif spécifique 5 et les résultats escomptés sont les suivants: l'élaboration d'un Cadre de mise en œuvre du budget citoyen et l'amélioration de l'Algérie dans le ranking OBI et indicateurs PEFA.

- (b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à proposition à l'ANAFIP. Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, et comme prévu par l'article 190 du règlement délégué (UE) n° 1268/2012, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car l'action a des caractéristiques spécifiques qui requièrent un type particulier de bénéficiaire en raison de sa compétence technique et de sa spécialisation. En effet, l'ANAFIP est un organisme de la société civile algérienne (Université de Tlemcen) qui a une connaissance approfondie de la réalité algérienne et a l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à terme les tâches susmentionnées. Tel qu'indiqué précédemment, il s'agit de l'organisme responsable des travaux de recherche nécessaires pour compléter l'enquête sur le budget menée par l'International Budget Partnership (IBP) chargé de l'élaboration de l'OBI.

- (c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

- (d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 90%.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100%. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention.

Le trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention sera le troisième trimestre 2017.

## **B) Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe (organisation internationale)**

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

L'objectif de la subvention est la prestation d'assistance technique au du ministère des Finances en matière de marchés publics. Les résultats escomptés sont définis par rapport à l'objectif spécifique 6: 1 personnel à charge de la gestion des marchés publics est formé au niveau central et local et un guide des marchés publics est élaboré.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à proposition à l'OCDE. Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, et comme prévu par l'article 190 du règlement délégué (UE) n° 1268/2012, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car l'action a des caractéristiques spécifiques qui requièrent un type particulier de prestataire en raison de sa compétence technique et de sa spécialisation. En effet, depuis plus de dix ans, l'OCDE a développé une grande expertise au niveau mondial dans le domaine des systèmes des marchés publics. L'OCDE a travaillé dans ledit domaine en partenariat avec l'UE avec des pays comme la Grèce, la Bulgarie, et la Slovaquie mais aussi dans des projets en Amérique latine et en Asie. Dans la région "Middle East and North Africa" (MENA), l'OCDE a créé en 2012 le "MENA\_OECD Public Procurement Network" et en 2014/2015 elle a développé une action en Tunisie similaire à celle qui est proposée ici. Compte tenu de son savoir-faire accumulé dans des systèmes de marchés publics très différents, l'OCDE est l'organisation la mieux placée pour conduire cette mission.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 90%.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100%. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.



(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention.

Le trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention sera le quatrième trimestre 2017.

### 5.3.2 Passation de marchés (gestion directe)

Objet en termes génériques	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Assistance technique à la CMFP – appui au pilotage du programme de réforme e visibilité	services	1	T1 2017

## 5.4 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve de la disposition suivante:

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 9, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 236/2014 en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

## 5.5 Budget indicatif

	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>	<b>Contribution indicative de tiers (montant en EUR)</b>
5.3.1 Subventions octroi direct		
A) ANAFIP - Association National de Finances Publiques - Formations "Transparence des Finances Publiques"	300.000	35.000
B) OCDE - appuis de long terme a la DMP (Marchés Publics)	500.000	55.000
5.3.2 Passation de marchés en gestion directe	8.750.000	25.000.000
5.8 Évaluations mi-parcours et finale	100.000	
5.9 Audit	50.000	
Imprévus	300.000	
<b>Totaux</b>	<b>10.000.000</b>	<b>25.090.000</b>

## **5.6 Structure organisationnelle et responsabilités**

L'exécution technique et administrative du programme sera assurée par une UAP composée de personnel du MdF. L'UAP sera appuyée par de l'expertise d'assistance technique externe (principale et non principale) qui sera mobilisée dans le cadre d'un marché de services centralisé.

Un comité de pilotage (COPIL) du REFIN sera mis en place. Il réunira les principales parties prenantes concernées par les activités du programme (DGs du ministère des Finances). Un représentant de l'UE ainsi que de l'ANAFIP siégeront au comité de pilotage, en qualité d'observateurs. Le comité de pilotage du programme aura pour rôle de: (1) donner les orientations stratégiques et veiller à la cohérence des interventions du programme avec les politiques nationales, (2) veiller à la coordination des activités prévues par le projet avec celles réalisées par le biais d'autres programmes nationaux et internationaux, (3) examiner et formuler des recommandations sur les rapports d'activité du programme, (4) assurer les arbitrages nécessaires et proposer les réorientations éventuelles du programme, et (5) assurer la capitalisation et la pérennisation des acquis du programme en termes de contenus, de savoir-faire et d'approches d'intervention.

La désignation des membres du COPIL interviendra au démarrage du programme, de commun accord entre le ministère des Finances et l'UE.

Le secrétariat du COPIL est assuré par le directeur national du projet assisté par l'équipe de l'UAP.

## **5.7 Suivi des résultats et rapports**

Chaque rapport de gestion du projet rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **5.8 Évaluation**

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale de la présente action par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre d'éventuels problèmes et à des fins d'apprentissage.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques).

La Commission informera les partenaires de mise en œuvre au moins deux mois avant les dates envisagées de la tenue de missions d'évaluation. La CMFP assure que les partenaires de mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes-clés. La CMFP et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le MdF algérien, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet. À titre indicatif, seront conclus deux marchés de services d'évaluation; L'évaluation à mi-parcours avant la fin de la deuxième année (2018) et l'évaluation finale un mois au plus tard après la fin de l'action (2020).

## **5.9 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre à la fin de mise en œuvre opérationnelle (2020).

## **5.10 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation. Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Le marché d'assistance technique inclut un forfait pour assurer le volet de la communication et visibilité.

## **6 CONDITIONS PREALABLES**

La confirmation par écrit par le ministère des Affaires Etrangères et du ministère des Finances (1) de la logique d'intervention, des activités d'appui envisagées et de l'affectation du budget du programme, (2) de la mobilisation des ressources humaines et des moyens nécessaires à la réalisation des activités du programme, (3) du montant de la contribution nationale, et (4) de l'accès des experts du programme aux travaux et documentation du ministère des Finances.

**ANNEXE 1-MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE DU PROJET D'APPUI A LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES.**

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Objectif général (Impact)</b>	<p><b>L'objectif général du projet</b> est l'amélioration des performances de la GFP à travers un projet d'appui significatif à la mise en œuvre du PAP.</p> <p>Les appuis sont fondés sur quatre actions à haute priorité du PAP 2017/2019, extraites du projet de PSMFP, en cours de validation</p>	<p>* Le développement et vulgarisation du SI, soutenu par la contribution du MdF en fournitures (logiciel et serveurs) ;</p> <p>*Les institutions budgétaires produisent des états transparents et complets de l'affectation des ressources sur une base pluriannuelle et des rapports d'analyses périodiques d'évaluation des politiques</p> <p>*La revue des dépenses publiques constate une efficience accrue dans l'exécution et le suivi des dépenses grâce au contrôle des résultats et à une réduction significative des couts</p> <p>*L'unité d'évaluation des performances du MdF confirme des prévisions fiables et crédibles, un budget lisible grâce à une solide</p>	2016-Le MdF dispose d'un projet de PSMFP et d'un PAP	<p>Implémentation de la nouvelle LOLF</p> <p>Le MdF prépare et utilise un cadrage pluriannuel par des CDMT</p>	<p>* LOLF</p> <p>*Texte de validation disponible ;</p> <p>*Revue des dépenses publiques</p>	<p>Les défis présentés sont surmontables en raison des compétences et des capacités d'adaptation de l'encadrement et des ressources humaines du MdF. La logique d'intervention du projet est soutenable avec un minimum de volonté politique et un nombre significatif d'interventions de conduite du changement.</p>

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
		capacité d'analyse mise en place et utilisée *Un nouveau Plan Comptable est mis en place et les normes comptables IPSAS sont appliquées.				
<b>Objectif spécifique 1 (Effets)</b>	<b>OS-1 Mise en œuvre du Système Intégré d'Exploitation (SI)</b>	*Les structures de gestion informatique sont en place au MdF et fonctionnent en vue d'une gestion intégrée *Le réseau du MdF, le matériel et les logiciels sont en place, ont été soumis à des tests et les utilisateurs ont été formés *Les systèmes sont utilisés et facilitent les évaluations de politiques, l'élaboration d'options et le suivi de l'exécution	*2016-Les études et les diagnostics relatifs aux forces et faiblesses des processus et pratiques budgétaires et comptables en vigueur soulignent l'urgence de la modernisation informatique *2016- Le système de Prévision est non adapté aux exigences du	*2019-Mise en place de : CDMT, CBMT, Outils de Modélisation, *2019-Mise en place d'une comptabilité en droits constatés *2018-Mise en œuvre de procédures d'évaluation des politiques publiques effectives ;	*Cadre réglementaire adopté et, mis en place *Évaluations PEFA plus rapprochées ;	Le principe d'une intégration informatique de la préparation et de l'exécution budgétaire, de la recette fiscale, de la gestion de la dette, de la paye, des opérations de trésorerie, d'une comptabilité publique en droits constatés et des rapprochements comptables avec le CUT et les différents CAS, n'est pas totalement acquis.

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
			pilotage de la dépense. ;			A titre d'exemple, les douanes ne souhaitent toujours pas moderniser leur système informatique dont l'obsolescence est présentée dans tous les états des lieux disponibles ;
<b>Actions (Intrants)</b>	1.1-Appuyer la mise à niveau de la DSI et de l'AIFP (Agence Informatique des Finances Publiques) 1.2-Appuyer la mise en place d'une unité de gestion de programme (PMO) au sein du MdF 1.3-Rationaliser et intégrer les processus budgétaires 1.4-Rendre l'information accessible à tous les acteurs budgétaires prioritaires 1.5-Accélérer l'enregistrement des dépenses et des recettes 1.6-Améliorer la gestion des	1.1-Le plan de formation et les comptes rendus des sessions de mise à niveau sont disponibles ; 1.2-L'unité de gestion de programme (PMO) est opérationnelle 1.3-Les modules informatiques préparation et exécution budgétaires sont intégrés ; 1.4-Les accès aux bases de données sont sécurisés ; 1.5-Les traitements de la chaîne de la dépense et de la recette sont accélérés ;	2016- Hétérogénéité des applications informatiques du MdF attestée par les états des lieux réalisés *2016- Absence d'un réseau de transport de données mutualisé *2016-Les	*2019-Système d'Information Intégré produisant des données fiables, complètes et utilisées dans la prise de décision *2019-Les impacts et les performances des politiques publiques sont évaluées qualitativement et		

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
	liquidités 1.7-Assurer en tout temps la concordance des données entre ordonnateurs, contrôleurs et comptables 1.8-Appuyer l'élaboration des lois de règlements 1.9-Renforcer l'Infrastructure Technique	1.6-Le module gestion de la trésorerie et de la dette est intégré ; 1.7-Les transactions de la chaîne de la dépense sont réconciliées par des contrôles internes informatisés ; 1.8-Les délais de reddition des comptes et des projets de lois de règlement sont raccourcis ; 1.9-Toutes les infrastructures informatiques sont opérationnelles et entretenues ;	impacts et les performances des politiques publiques ne sont pas évaluées ;	quantitativement sur la base de données maintenues dans le système d'information		
<b>Produits (Extrant)</b>	L'opérationnalisation du SIGB est finalisée.	Tous les modules du SIGB sont installés, les utilisateurs sont formés et le système est totalement sécurisé et facilite les évaluations de politiques publiques, l'élaboration d'options et le suivi de l'exécution.	2016-Module SAP en cours d'installation à la DGI (la valeur de référence sera actualisée au début du projet)	2020-Tous les modules sont intégrés et utilisés dans le SIGB	Evaluation type COBIT	Il y a une claire volonté de la part du Ministère et des utilisateurs d'avancer vers l'installation et l'utilisation du SIGB

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Objectif spécifique 2 (Effets)</b>	<b>OS2-Renforcer l'approche pluriannuelle dans le cadre de la préparation du budget</b>	<p>*Des stratégies sectorielles ont été établies pour les secteurs représentant au moins 75 % des dépenses primaires, et elles indiquent l'intégralité des coûts des dépenses récurrentes et d'investissement en tant que base des projets de budgets annuels et à moyen-terme.</p> <p>*Un cadre budgétaire à moyen terme couvrant trois exercices (ou plus) est préparé dans le cadre du processus budgétaire annuel. Il rapproche les plafonds établis de haut en bas et les budgets chiffrés formulés par tous les MDA, pour le budget annuel et pour les estimations de l'exercice le plus éloigné.</p> <p>*Les liens entre les estimations pour les exercices les plus éloignés du cadre à moyen terme et l'établissement ultérieur des budgets annuels sont clairs,</p>	<p>2016- L'approche budgétaire pluriannuelle n'est pas encore opérationnelle ; toutefois, les cadres de dépenses à moyen terme sectoriels sont disponibles au Ministère des finances, mais ne sont pas utilisés lors des conférences budgétaires (la valeur de référence sera actualisée au début du projet).</p>	<p>2018-Mise en œuvre de l'approche pluriannuelle comme suite à la promulgation de la Loi Organique de Loi de Finances (LOLF)</p>	<p>Publication de la LOLF au Journal Officiel</p>	<p>Le basculement budgétaire en GAR dépend juridiquement de la promulgation d'une LOLF dont le projet a été remanié de nombreuses fois depuis plus de 10 années ;</p>



	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
		pour les MDA auxquels sont imputables 100% des dépenses primaires, et tout écart est expliqué. *Le ministère des finances présente un rapport d'évaluation des modifications des prévisions de dépenses entre les CDMT passés et en cours d'exécution.				
<b>Actions (Intrants)</b>	2.1-appuyer la mise en œuvre d'un cadre budgétaire à moyen terme y compris les CDMT 2.2-appuyer la fiabilisation des modèles de prévision macroéconomique et budgétaire 2.3-appuyer la modélisation des prévisions de dépenses et de recettes	2.1-Les nomenclatures du SFP 2001/2014 du FMI sont intégrées dans le SIGB ; le PCE est configuré avec la nomenclature économique/programmatisée ; 2.2- L'analyse conjoncturelle et le réalisme des prévisions macro-économiques sont maîtrisés 2.3-La modélisation des prévisions de recettes et de dépenses est réalisée	*2016-Les nomenclatures SFP ne sont pas intégrées ; *2016-Les prévisions macro-économiques ne sont pas réellement maîtrisées ; *2016-Les modèles de prévisions sont relativement anciens et peu	*2018-La configuration des nomenclatures SFP est finalisée ; *2019-Les services de prévisions macro-économiques ont été formés et renforcés ; *2017-les nouveaux modèles de prévisions des		Il y a une claire volonté de la part du Ministère d'avancer

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
			efficaces (la valeur de référence sera actualisée au début du projet).	recettes et des dépenses sont opérationnels		
<b>Produits (Extrant)</b>	<b>Le cadre législatif, réglementaire et technique de la gestion axée sur les résultats (GAR) est promulgué et appliqué.</b>	LOLF, décrets d'application, nomenclatures SFP, PCE, CBMT, CDMT, exécution budgétaire informatisée, contrôles internes, etc. sont validés	*2016-Système de budgétisation uniforme de reconduction de moyens et comptabilité de caisse (la valeur de référence sera actualisée au début du projet).	2020-Gestion budgétaire axées sur les résultats et comptabilité en droits constatés	*Evaluation PEFA *Revue des dépenses publiques	
<b>Objectif spécifique 3 (Effets)</b>	<b>OS3-Appuyer la mise en œuvre du pilotage infra annuel de l'exécution budgétaire</b>	Les dépenses constatées au titre de l'année, y compris le montant des reports de charges (dépenses engagées non encore payées) doivent être inférieures au plafond des dépenses approuvé et inscrit en loi de finances	2016-Une nouvelle procédure de « Régulation infra-annuelle » des dépenses est inscrite dans la	*2018-Les données financières de la situation budgétaire résultant de la comptabilité budgétaire sont	Annexe loi de règlement : Evaluation des écarts entre prévisions (LFI) et réalisations (LDR) en	Le pilotage infra-annuel de la dépense est mis en place dans la LFI 2016, mais son application effective dépendra des

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
			LFI » (la valeur de référence sera actualisée au début du projet).	disponibles en temps réel ; *018-Des profils de prévision d'exécution budgétaire existent ; ils permettent d'apporter un éclairage continu et régulier améliorant la prévisibilité, et d'ajuster rapidement les dépenses en cas de dérapages significatifs	recettes et en dépenses	progrès qui restent à réaliser en matière de maîtrise de la planification et des prévisions macro-économiques ;
<b>Actions (Intrants)</b>	3.1-Former les services opérationnels à anticiper les dépenses et à proposer des mesures correctrices lorsque la prévision tend à s'écarter de la loi de finances initiale et du respect de la norme de dépenses. 3.2-Réaliser plusieurs exercices	3.1-Les services opérationnels sont capables de limiter l'écart entre les dépenses effectives et les prévisions à (+/-) 5 %.	2016-Le pilotage infra-annuel n'est pas appliqué (la valeur de référence sera actualisée au début du projet).	2018-Le pilotage infra-annuel est maîtrisé par la DGB	Loi de règlement	

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
	<p>de prévisions d'exécution budgétaire pour décider des mesures de redressement éventuelles à mettre en œuvre avant la fin de l'année pour s'assurer que la dépense finale soit cohérente avec les objectifs de trajectoire budgétaire</p> <p>3.3-Actualiser les hypothèses économiques retenues dans la LFI</p> <p>3.4-Préparer la matrice des ajustements budgétaires</p> <p>3.5-Préparer la matrice des nouvelles décisions du Gouvernement</p> <p>3.6-Ajuster la matrice d'analyses des risques (mesures d'urgences)</p> <p>3.7-Préparer la matrice des mesures correctives infra annuelles.</p> <p>3.8-Préparer la matrice des ajustements fiscaux</p>					
<b>Produits (Extrants)</b>	Adoption et application du guide de pilotage infra-annuel de l'exécution budgétaire	Le guide de pilotage infra annuel de l'exécution budgétaire est validé.	2016-Aucun guide de pilotage	2018-Guide validé et formations des	Guide disponible Compte-	

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
			disponible (la valeur de référence sera actualisée au début du projet).	opérateurs finalisées	rendu de sessions de formation	

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Objectif spécifique 4 Effet</b>	<b>OS4 : InformatisationI et renforcement de la Direction Générale du Domaine National (DGDN) pour favoriser le climat des affaires, la transparence et la sécurisation foncière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Accès des citoyens à l'information</li> <li>*Données foncières fiables et disponibles sur projet pilote.</li> <li>*Nombre de directions de wilaya qui appliquent les nouvelles méthodes de travail, procédures</li> <li>*Pourcentage des documents *information disponibles dans les bases de données</li> <li>*Délais de procédures et de traitement réduits.</li> <li>*Nombre de demandes traitées : formalité, transactions, demandes domaniales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*2016-Etat des lieux dressés pour le projet MACF</li> <li>Modernisation des Activités de la Conservation Foncière.</li> <li>*2016-Base de données cadastrales et des statistiques trimestrielles de la conservation foncière et des domaines.</li> <li>*2016-Manuels de procédure existants</li> <li>*2016-Lien opérationnel déficient entre les services du cadastre, des domaines et de la conservation foncière (les valeurs de référence seront actualisées au début du</li> </ul>	2019- L'informatisation de la DGDN est effective	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données foncières</li> <li>Rapports d'activité</li> <li>Statistique de la base de données foncières MACF (nombre de parcelles et de locaux, de titres fonciers, de baux et concessions, d'inscription des propriétés de l'Etat à l'inventaire).</li> <li>Statistiques de la base de données cadastrales en concordance (SIG)</li> </ul>	Le succès de l'informatisation de la DGDN est fondé sur la réforme du cadre juridique, sur les inventaires fonciers et sur l'application de nouvelles méthodologies qui doivent être préparées et adoptées.

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Actions (Intrants)</b>	<p>4.1-Améliorer la disponibilité, la fiabilité et l'accessibilité des données foncières et domaniales en appuyant le projet de modernisation des activités de la conservation foncière et en élaborant la méthodologie de l'inventaire des biens domaniaux</p> <p>4.2-Rationnaliser le dispositif de gestion foncière et domaniale en renforçant le lien entre cadastre, conservation foncière et services des domaines</p>	<p>*Un projet prêt à l'emploi de livre foncier informatisé.</p> <p>*Les méthodes de collecte pour la connaissance de l'occupation, de l'utilisation et de la gouvernance du territoire algérien sont disponibles.</p> <p>*La méthodologie de concordance de l'information des différentes sources est opérationnelle dans au moins une expérience pilote.</p> <p>*Le cycle du projet MACF est réorganisé pour constituer une base utilisable de données fiables afin de remplir les objectifs du plan stratégique.</p> <p>*La méthodologie d'inventaire des biens domaniaux est mise en œuvre dans au moins une expérience pilote.</p> <p>*Procédures foncières et domaniales appliquées de manière homogène et uniforme sur tout le territoire.</p>	<p>2016-Livre foncier manuel ;</p> <p>2016-Les méthodes de collecte des informations foncières sont peu transparentes ;</p> <p>2016-Les méthodes de concordances des données sont peu transparentes ;</p> <p>2016-Le projet MACF n'est pas efficient ;</p> <p>2016-La méthodologie d'inventaire des biens domaniaux n'est pas appliquée ;</p> <p>2016-Les procédures foncières et domaniales ne sont pas appliquées de façon uniforme (les valeurs de référence</p>	<p>2020- La mise en œuvre des méthodologies peut être envisagée dans une ou plusieurs expériences pilote pour permettre le déploiement progressif jusqu'à la généralisation.</p>		

	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Produits induits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Une diminution des dépenses publiques par optimisation des processus et des outils</li> <li>*Une amélioration du service rendu aux usagers</li> <li>*Une meilleure connaissance de l'occupation du territoire permet une meilleure gestion patrimoniale de l'espace.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Plus grand nombre d'agents formés et opérationnels</li> <li>*Nombre ou pourcentage de dépassement des délais réglementaires inférieur à une valeur à déterminer.</li> </ul>	La situation de référence est à constituer à minima, à partir de la consolidation des statistiques trimestrielles disponibles dans les directions centrales.		Statistique des bases de données foncières	
<b>Produits directs</b>	Appui à la méthodologie, au renforcement de capacité et au management de projets complexes (i) pour la modernisation des activités de la conservation foncière (ii) pour la modernisation des activités des domaines et (iii) pour le renforcement du lien cadastre, conservation foncière et domaines.	Plus grand nombre d'agents formés et opérationnels (à définir)	La situation de référence est à constituer à minima, à partir de la consolidation des statistiques trimestrielles disponibles dans les directions centrales.	La mise en œuvre des méthodologies peut être envisagée dans une ou plusieurs expériences pilote pour permettre le déploiement progressif jusqu'à la généralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Statistique des bases de données foncières</li> <li>*Rapports</li> <li>*Supports de formation pour le renforcement de capacité.</li> </ul>	



	<b>Chaîne des résultats Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (y compris année de référence)</b>	<b>Cibles (y compris année de référence)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Objectif spécifique 5 Transparenc e budgétaire (effet)</b>	R 1. Elaboration d'un Cadre d'Implémentation du budget citoyen R 2. Amélioration de l'Algérie dans le ranking OBI et indicateurs PEFA	Ranking OBI PEFA indicateurs pertinents	à la date de début des activités	2020, le ranking de l'Algérie atteint une valeur moyenne par rapport aux autres pays	OBI PEFA	Contractualisation avec ANAFP
<b>Objectif Transversal 1 Genre))</b>	R.1. Inclusion des aspects "genre dans le budget	Pas d'indications en 2016 (a actualiser au début du projet)				Marché de services
<b>Objectif Transversal 2 Budget vert)</b>	R.1. Indication dans le CDMT des projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnementl'environnement	PasPas d'indications en 2016 (a actualiser au début du projet)				Marché de services